

Séance du 13 mai 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	32	28

Date de la convocation : 07.05.2024
Date d'affichage : 07.05.2024
Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Messieurs BIANCHI, LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Madame VESSAH, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Monsieur AGARD, Mesdames SOUFI, AUDET, Monsieur EDOM, Mesdames BITTY KOUAKOU, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI, Monsieur LAVICTOIRE.

PROCURATIONS : Madame RHOUN pour Madame LENGARD, Monsieur VEY pour Monsieur BISSON, Madame KOMBO-TSIMBA pour Monsieur NIATI, Monsieur JLASSI pour Monsieur NDOYE.

ABSENTS : Monsieur ABDELLAOUI, Mesdames THELUS ROSINEL, AWALE GUEDE, Monsieur AMIENS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Admissions de titres de recettes en non valeurs

Rapporteur : M. Bisson

N° 2024-28

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article D.1617-19,

VU le livre des procédures fiscales, notamment ses articles R.276-1 à R.276-4,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

VU l'instruction codificatrice du 20/12/2021 (NOR : ECOE2138833J) relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

VU l'annexe au décret n° 2003-301 du 02 avril 2003 précisant la nécessité d'un état des titres irrécouvrables émis par le trésorier municipal, pour la constatation de la charge qui en découle,

CONSIDÉRANT que les actions entreprises par le comptable public, dans les délais réglementaires, pour le recouvrement de ces sommes se sont avérées inopérantes pour la plupart,

Après l'avis de la commission générale en date du 29 avril 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1^{er} : D'admettre en non valeurs pour un montant de 1 340,11 € la liste n° 6652950111, conformément à l'état ci-joint,

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAINT, le 13 mai 2024

Le secrétaire de séance



Nadine HULIN

Le Maire,



Michel BISSON

Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 22/03/2024
077015 SGC MELUN
16800 - LIEUSAIN

Exercice 2024
Numéro de la liste 6652950111

23 pièces présentes
pour un total de 1340,11

Exercice de P.E.C	2018	17
	2017	6

Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer
	2018 T-2568	61,6
	2018 T-286	57,75
	2018 T-923	53,9
	2018 T-600	50,05
	2018 T-923	100,1
	2018 T-2170	61,05
	2018 T-2170	57,75
	2017 T-3603	30,25
	2017 T-3603	5
	2017 T-3603	78,65
	2018 T-1221	38,5
	2018 T-1221	57,2
	2018 T-1541	114,4
	2018 T-1541	61,6
	2018 T-1851	42,9
	2018 T-1851	30,8
	2017 T-3252	33
	2018 T-600	92,95
	2018 T-3037	28,6
	2018 T-286	100,1
	2017 T-3252	95,7
	2018 T-2568	84,15
	2017 T-2535	4,11
	TOTAL	1340,11